

Niveau :	<b>MASTER</b>					Année
Domaine :	<b>DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES : MM3</b>					<b>6</b> 20 ECTS
Mention :						
Spécialité :						
Volume horaire étudiant :	<b>89h</b>					<b>89h</b>
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Séminaires	UE optionnelles	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> Français		<input type="checkbox"/> Anglais			

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<b>Pr Sylvain AUDIA</b> PU-PH – CHU DIJON 14 rue Paul Gaffarel – 21000 DIJON ☎ 03.80.29.30.31 Sylvain.audia@chu-dijon.fr	<b>Bureau de la Scolarité du 2 cycle</b> Université de Bourgogne UFR des Sciences de Santé 7, bd Jeanne d'Arc – 21079 DIJON Cedex ☎ 03.80.39.33.96 Ufrsante-2cyclemed@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : <b>UFR des Sciences de Santé</b>	

**Objectifs de la formation et débouchés :**
**■ Objectifs :**

La formation a pour premier objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base, indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers médicaux. Cette base scientifique est large, elle englobe la biologie, certains aspects des sciences exactes et plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales ; l'approche fondamentale de l'homme sain et de l'homme malade, incluant tous les aspects de la séméiologie.

**■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales sanctionne le 2<sup>ème</sup> cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens, correspondant au niveau maîtrise.

Le conseil d'UFR a acté la dénomination suivante pour chacune des années : Master Médecine 1 (MM1), Master Médecine 2 (MM2), Master Médecine 3 (MM3).

---

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Les compétences acquises sont celles de Médecin. Le Diplôme unique prépare les étudiants à l'Examen Dématérialisé National (EDN), ainsi qu'aux Examens Cliniques Objectifs et Structurés (ECOS), qui leur permettront de s'orienter vers une spécialisation, la Médecine Générale comprise. Cette spécialisation intervient au cours du 3<sup>ème</sup> cycle (internat).

Les enseignements mis en place doivent permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles.

Un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation permettant l'acquisition de l'attestation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, un apprentissage à la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche sont également organisés.

---

**Modalités d'accès à l'année de formation :**

■ **De plein droit :**

- 2<sup>ème</sup> année du Diplôme de formation approfondie en sciences médicales validée.
- Validation de chacune des UE par la moyenne.

■ **Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :**

Se référer aux textes en vigueur.

■ **Droits d'inscription en formation initiale : Droits nationaux niveau Master**

---

**Organisation et descriptif des études :**

■ **Schéma général des parcours possibles**

L'année de DFASM3 propose un enseignement théorique et des stages hospitaliers à plein temps.

Les EDN se tiendront durant la dernière semaine d'octobre et ils seront précédés d'une période de révision de six semaines.

Après les EDN :

- Les étudiants seront en stage temps plein tout au long de l'année : 4 stages de 6 à 7 semaines
- Ils seront disponibles deux demi-journées par semaine pour les enseignements mentionnés ci-dessous :
  - Séminaire « Pertinence des Soins » de 4h (1 ECTS) de novembre à janvier
  - UE 15, ECOS de Pôle (5 ECTS)
  - UE 17, Parcours SHS de 20h (4 ECTS)

Durant l'année, l'étudiant pourra choisir 1 à 2 UE Optionnelles Librement Choies, permettant une obtention des points de valorisation du parcours (+ 10 points). La validation de cette UE n'est pas requise pour la validation du 2 cycle et de leurs parcours.

Les UE Librement Choisie validant des points de Parcours ne sont réalisables qu'au cours du 2<sup>nd</sup> Cycle (sauf UE Engagement pédagogique mixte anatomie et physiologique). Attention l'étudiant devra veiller à ne pas choisir deux UE dispensées sur un même Bloc. En effet, les partiels de ces UE se déroulent en même temps.

L'obtention d'un Master débuté durant le 1<sup>er</sup> Cycle peut être soumise à validation de points de Parcours.

**NB : L'offre d'UE optionnelle est susceptible d'évoluer d'une année sur l'autre en fonction de ce qu'est proposé par les enseignants.**

Les MM3 choisiront 1 stage par Pole. Le matching ayant lieu fin juillet, les étudiants ne se présentant pas en stage, ne valideront donc pas leur 2 cycle.

UE	Discipline	CM	TD	TP	SEM	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> session 1	Type éval <sup>(1)</sup> session 2	coef CT	coef CC	coef TP	total coef
<b>UE Tronc Commun</b>													
	Séminaire « Pertinence des Soins » (1)	4					1						
15	ECOS de Pôle (Pendant bloc de stage) (2)						5	Oral	Oral				
17	Parcours SHS (3)	20					4						
<b>UE Optionnelles Librement Choies (4)</b>													
16	Entraînement ECOS							Oral	Oral				
	UE de Révision « Quiz & tchat » (5)		30			30		-	-				-
<b>Stages</b>													
13	Stage Hospitalier (4 à plein temps sur 6 semaines)	30					10	Validation sur place par les enseignants responsables	(6)				1

<b>TOTAL</b>		54+	30		30+	20+						
--------------	--	-----	----	--	-----	-----	--	--	--	--	--	--

(1) De novembre à janvier

(2) Les étudiants devront s'inscrire aux ECOS en fonction de leur Pôle de stage.

(3) La participation aux deux jours de séminaire du module diagnostic d'une maladie chronique est nécessaire pour la validation de l'UE.

(4) D'autres UE librement choisies pourront être proposées par les enseignants sur toute la durée du deuxième cycle

(5) Sur 10 semaines avec 3h/semaine, à partir de mois d'avril et jusqu'à début de mois de juin. Pas d'évaluation.

(6) Un seul stage invalidé entraîne un redoublement

### ■ UE Engagement Pédagogique Mixte Anatomie et Physiologique pouvant comptabiliser 40 points de Parcours.

Un quota de places est défini à l'avance et se verra respecté par un processus de sélection des candidats. L'UE représente 120 Heures sur 4 années (PC3, MM1, MM2 et MM3). Le contrôle des connaissances s'effectuera par 70% de présence aux TP, 20% de note de mémoire et 10% d'investissement personnel. En effet, un étudiant aura une marge de 2 absences injustifiées durant le 1<sup>er</sup> Cycle et 2 absences injustifiées durant le 2<sup>nd</sup> Cycle. Au-delà de ces 4 absences, l'étudiant se verra invalider son UE Engagement et ne pourra donc pas la faire valoir pour ses points de Parcours.

### ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les modalités de contrôle des connaissances ont été établies conformément au programme pédagogique adopté par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en application de l'arrêté du 21/12/2021, modifiant celui du 8/04/2013, toujours en vigueur, relatif au diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionnant la deuxième partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en Médecine.

La validation de l'année de MM3 permet d'acquérir 20 crédits européens.

L'obtention de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU), défini par l'arrêté du 30 décembre 2014, est obligatoire pour la validation du 2<sup>e</sup> cycle des études médicales. Cette attestation sera délivrée à l'issue du MM3. Son enseignement pratique sera dispensé lors du stage dans le pôle 1.

### ■ Carnet de Gardes :

Chaque étudiant :

\* devra effectuer 25 gardes au cours des 3 années du second cycle. Chaque garde devra être attestée par l'apposition du tampon et de la signature du service sur le carnet de gardes. La date de la garde devra également être renseignée.

\* devra se présenter à la scolarité avant la tenue du jury de 1<sup>ère</sup> session, afin de faire un recueil du nombre de gardes effectuées tout au long de l'année.

A l'issue du MM3, si les 25 gardes n'ont pas été justifiées auprès du service de la scolarité, le deuxième cycle ne pourra être validé.

### ■ Tirage des Stages :

Les étudiants redoublants ainsi que les auditeurs libres auront la liberté de choisir leur terrain de stage au sein des mêmes Pôles de leur précédente année. Ils seront affectés de manière surnuméraire aux places prévues pour les primants. Deux redoublants ne peuvent pas être affectés sur le même service sur une même période. Ils ne se verront pas la possibilité de choisir un stage en médecine générale.

## Enseignements dispensés au cours de la 6<sup>ème</sup> année du parcours des études :

Les enseignements sont organisés par objectifs pédagogiques et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation.

La réforme du 2<sup>ème</sup> cycle repose sur l'approche par compétences et permettra la mise en place d'un curriculum basé sur une approche par compétences, comme c'est déjà le cas dans la quasi-totalité des autres filières de la santé. Une telle approche vise avant tout à aider les étudiants à agir efficacement en milieu professionnel.

Le nouveau programme du 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales repose sur trois piliers :

1. Les connaissances théoriques contextualisées, qui seront enseignées et évaluées au sein des UE1 à 11
2. L'apprentissage systématique du raisonnement clinique et à la résolution de problèmes qui seront enseignés et évalués en période de stage (UE13), via la mise en place d'ECOS (examen clinique objectif et structuré - UE15) et via une UE de préparation à EDN (UE14).
3. Une valorisation du parcours de l'étudiant

En plus, l'étudiant recevra une formation générale à la recherche (UE12).

La présence à l'ensemble des conférences est obligatoire. Cette présence sera validée si une note supérieure à 5/20 est obtenue à l'issue de la conférence, a contrario une note inférieure à 5/20 équivalra à une absence. Seules trois absences justifiées seront tolérées par session.

Ainsi, l'organisation de l'enseignement des UE en présentiel sera axée sur l'acquisition de compétences via l'utilisation d'applications interactives permettant aux étudiants de répondre à des questions en temps réel (questions isolées, dossiers progressifs, key feature problems...). Par conséquent, les étudiants devront acquérir en amont les connaissances nécessaires à la participation à ces enseignements, à partir d'un support qui leur sera fourni (polycopié, référentiel national ou fiches LISA). Le volume horaire présentiel a donc été diminué et celui du travail personnel augmenté pour tenir compte de ces nouvelles modalités pédagogiques.

Les enseignements du tronc commun et les enseignements librement choisis sont dispensés tout au long de l'année.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées tout au long de l'année par des examens terminaux.

Les épreuves de contrôle terminal ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle de la deuxième session.

Le jury délibère à l'issue de l'année. Les examens cliniques objectifs structurés sont organisés chaque année du deuxième cycle avec un minimum de cinq mises en situation au cours de la deuxième et de la troisième année du 2 cycle.

La note obtenue aux ECOS de la première année du deuxième cycle représente 20% de la note globale du certificat de compétences cliniques, celle obtenue aux examens cliniques de la deuxième année représente 30% de la note globale et celle obtenue aux examens cliniques de la troisième année de 2 cycle représente 50% de la note globale.

Un étudiant n'ayant pas pu assister à une de ces sessions, sera autorisé à cumuler deux épreuves la 6<sup>ème</sup> année.

## Compensation

La compensation peut être opérée entre les éléments constitutifs d'une même UE.

En revanche, aucune compensation entre UE n'est possible.

Dans le cas des stages (UE 13), les notes ne se compensent pas entre elles. Tout stage doit être validé individuellement.

La compensation s'exerce à l'issue de chacune des 2 sessions d'examen.

### **Capitalisation et validation**

- Validation de chacune des UE (Obligatoires et optionnelles).
- Les UE sont capitalisables. Toute UE validée est définitivement acquise. Les UE ne sont affectées d'aucun coefficient. Les ECTS obtenus par validation des stages sont définitivement capitalisés.
- La présence au séminaire « Pertinence des soins » est obligatoire. Toute absence à ce séminaire entraînera pour l'étudiant son déclassement pour les choix des stages.

### **Dispositions particulières pour les redoublants**

Les redoublants conservent les UE obtenues (capitalisation). Ils repassent les épreuves de l'UE auxquelles ils ont obtenu une note <10/20. Ils repassent alors l'ensemble des épreuves de l'UE.

Les étudiants qui accèdent en DFASM après avoir validé leur DFGSM mais pas le C2i (niveau1), désormais PIX et obligatoire, devront impérativement repasser la ou les épreuves non validées de cet examen au cours de leur année de DFASM1 ou 2. Le C2i niveau 2 ne peut être validé avant le C2i niveau 1.

AUDITEUR : A l'issue des EDN, les étudiants ne souhaitant pas participer à la procédure nationale de choix verront leur demande examinée en commission. En cas d'avis favorable, celle-ci se prononce également sur les formations pratiques auxquelles le candidat devra participer et les enseignements théoriques qu'il sera autorisé à suivre. Il bénéficiera du statut d'auditeur.

Un étudiant n'est autorisé à redoubler que 3 fois durant son Second Cycle.

### **● Sessions d'examen :**

<i>1<sup>ère</sup> session :</i>	<i>janvier</i>
<i>2<sup>ème</sup> session :</i>	<i>avril</i>